

Protéger

Mise à jour le 23 septembre
2021

Une réserve naturelle est un outil juridique permettant une protection efficace et pérenne d'un espace naturel fragile et remarquable. C'est aussi un instrument de gestion capable d'assurer la conservation et l'entretien du patrimoine.

Le statut de « Réserve Naturelle » est l'un des plus forts statuts de protection en France. Elles sont l'équivalent, sur de plus petits territoires, des zones de protection renforcée des parcs nationaux.